

ECHOS DU MONDE CATHOLIQUE

— Lors du dernier pèlerinage suisse, qui comptait plus de huit cents personnes, le Pape a répondu par un discours dont voici le résumé :

“ Votre nation est unie au Saint-Siège par des liens séculaires. Elle ne cesse d'être à Nos côtés par ses fils qui composent Notre garde. C'est un privilège qui est accordé aux Suisses, à cause de leur dévouement et de leur constante fidélité.

“ La Suisse a eu aussi dans son histoire des époques néfastes, quand l'hérésie eut envahi ses montagnes et produit des maux irréparables.

“ Mais vos ancêtres ont eu, en luttant, vous transmettre intact le dépôt de la vraie religion, pour laquelle vous avez gardé un vif attachement, ainsi qu'en témoigne votre nombreux pèlerinage.

“ Au milieu des périls dont vous êtes entourés, conservez avec un soin jaloux le trésor de la foi catholique.

“ Professez pour la liberté et l'indépendance de l'Eglise les mêmes sentiments que vous montrez pour l'indépendance de votre patrie.

“ Pour Nous, Nous continuerons à porter à votre pays un paternel intérêt, comme Nous l'avons prouvé par Nos encouragements envers l'Université de Fribourg, qui promet de si brillants succès. ”

— Le vendredi 5 mai, le Souverain Pontife a reçu en audience particulière le T. R. P. Leclerc, supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul, accompagné de plusieurs de ses prêtres et de dix jeunes religieux de sa congrégation, qui suivent les cours de philosophie et de théologie au collège Romain.

Pendant quarante minutes, le Pape les a entretenus de la France et des ouvriers.

Le Saint-Père a d'abord exposé que le clergé des paroisses doit, son ministère de prière, de prédication et d'administration des sacrements accompli, sortir de l'Eglise et aller au peuple qui ne vient plus à lui. Puis Sa Sainteté a voulu se faire redire les origines de la congrégation... s'est informé minutieusement des œuvres par lesquelles les religieux prêtres et laïcs de la congrégation prennent contact avec le peuple, et, à plusieurs reprises, a répété ces mots : “ Vos œuvres répondent à tous mes desirs ; vous faites tout ce que je demande ; vous appliquez ce que j'ai enseigné dans mon Encyclique sur la condition des ouvriers. ”

vota emittuntur sive perpetua sive ad tempus. possint adscribi in Tertium Ordinem S. Francisci Assisiensis ? — Resp. Negative. (in Veronen., 16 julii 1886).

IV. *An religiosi qui sua jam vota nuncupaverunt in proprio instituto, approbato vel ab Apostolica Sede. vel ab Ordinariis loci. ante decretum in una Veronensi editum sub die 16 julii 1886 et jam tertio Ordini S. Francisci adscripti reperiebantur. post prefatum decretum adhuc pergant ad eundem Tertium Ordinem pertinere, ejusque gratiis et privilegiis gaudere ? — Resp. Negative. (31 jan. 1893).*

(2) V. *An seculares Tertiarii Franciscæ. ingredientibus religiosum aliquod institutum. etiam ante religiosam professionem teneantur dimittere habitum Tertii Ordinis. et hoc ipso non amplius perficiantur ejusdem gratiis et privilegiis ? — Resp. Negative ante professionem. (31 jan. 1893).*

(3) VI. *An idem Veronense decretum vim legis habeat etiam pro Tertiariis cælerorum Ordinum, puta Ordinis S. Dominici SS. Trinitatis, etc. ? — Resp. Affirmative. (31 jan. 1893).*

(4) IX. *An fideles. qui inter Tertiarios unius Ordinis fuerint cooptati. cooptari etiam valeant inter Tertiarios alterius Ordinis. puta S. Dominici. vel SS. Trinitatis. etc. ita ut aliquis Christi fidelis evadere simul possit Tertiarium Franciscæ. S. Dominici. SS. Trinitatis, Ordinis Carmelitici, et porro ? — Resp. Negative. (31 jan. 1893.)*